

comme le Général de Zastrow l'a allégué d'une manière qu'il ne pourra jamais justifier. Ces troupes sont & demeurent des troupes congédiées, qui ont fait halte sur la route réglée de votre gré & connoissance, qui en conséquence de la Convention doivent être renvoyées en mon Pays, & qui actuellement doivent absolument marcher.

Si, contre mon attente, vous ne redressez pas l'injustice commise envers mon Général & envers moi-même, si vous arrêtez plus long-tems mes troupes, je veux être innocent de tout ce qui pourra s'ensuivre.

Mon Conseiller de Légation de Stuben est envoyé vers vous pour vous remettre la présente, & j'attends de votre part au plutôt une explication & réponse cathégorique.

Je suis, au reste, &c.

N^o. XVII. *Lettre écrite le 24. Novembre 1757 par le Prince Ferdinand au Duc de Brun'wick son frère, qui en a envoyé copie à M. le Maréchal de Richelieu.*

Monfieur, il m'est impossible de trouver des termes assez forts, pour exprimer à Votre Altesse la douleur avec laquelle j'ai appris les ordres qu'elle a donnés à ses troupes de quitter l'Armée dont elles font partie, & la scène qui a suivie la démarche que votre Général a faite pour exécuter vos ordres.

Votre Altesse connoit mes sentimens à son égard; ils sont inviolables, & jamais je n'oublierai qu'elle est mon frère, & que les obligations que je lui ai sont infinies; mais je la supplie de daigner faire attention à l'état des affaires, & à la situation où je me trouve. J'ai à soutenir les intérêts de deux Rois, la cause de la Patrie, & celle, j'ose le dire, de Votre Altesse même. Il ne me convient pas de juger du parti que Votre Altesse a jugé à propos de prendre; mais je la conjure, par le sang qui nous lie & par tout ce qui peut lui être cher, de n'abandonner pas les intérêts pour lesquels elle a déjà tant sacrifié. Que je serois consolé s'il plût à Votre Altesse d'ordonner à ses troupes de continuer à servir dans l'Armée où elles se trouvent, & que d'autre côté ma douleur est vive, d'être obligé de lui déclarer
que